

6.3. Droit de Prémption  
Urbain

Planche 1/1

Echelle : 1/5000

Modification n°2 du PLU approuvée  
par délibération du Conseil  
communautaire en date du 11/12/2018

M. le Président : Pierre Roques

URBA2D URBANISME Aménagement et Développement Durable  
1 rue de Bezelles ZA de Roumagnac 81600 GAILLAC  
tél. : 05.63.41.18.43 - sebastien.charruyer@urba2d.com



source : DGPRP  
réalisation : URBA2D 2017

**Légende**

★ changement de destination	AUT
★ éléments du paysage à protéger	N
■ emplacement réservé	Nc
■ droit de préemption urbain (DPU)	Np
■ zonage du PLU	Ua
■ A	Ub
■ AU0	Uc
■ AU1	Uj
■ AUC	Uk
■ AUI	Ut

**EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Création de stationnement et d'équipement sportifs et culturels	Commune de Laruscade	7 127 m <sup>2</sup>
2	Création de stationnement	Commune de Laruscade	1750 m <sup>2</sup>
3	Extension de l'école	Commune de Laruscade	1240 m <sup>2</sup>
4	Prévision de l'école	Commune de Laruscade	1485 m <sup>2</sup>
5	Création de terrain de sport et de loisirs	Commune de Laruscade	5780 m <sup>2</sup>
6	Équipement de voirie	Commune de Laruscade	522 m <sup>2</sup>
7	Création de voirie	Commune de Laruscade	420 m <sup>2</sup>
8	Création d'un espace vert	Commune de Laruscade	2500 m <sup>2</sup>
9	Création de voirie	Commune de Laruscade	378 m <sup>2</sup>
10	Création de voirie	Commune de Laruscade	336 m <sup>2</sup>
11	Équipement de voirie	Commune de Laruscade	240 m <sup>2</sup>
12	Création d'un espace vert	Commune de Laruscade	1709 m <sup>2</sup>
13	Création d'un espace vert	Commune de Laruscade	2100 m <sup>2</sup>

